

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1097

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 61

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« trois ans »

les mots :

« un an ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Parce que la différence de salaire entre les hommes et les femmes, à compétence égale, ne se justifie pas, il convient d'obliger les entreprises à rectifier, dans les plus brefs délais, les écarts de rémunérations injustifiés et constatés.